



**Plan d'action détaillé de la direction d'Environnement et Changement climatique Canada
En réponse aux recommandations du [Rapport 3 — Zéro déchet de plastique \(oag-bvg.gc.ca\)](https://oag-bvg.gc.ca)
Rapports du printemps 2024 du Commissaire à l'environnement et au développement durable**

Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact <small>(division/ direction, direction générale)</small>
34	Afin d'avoir plus d'information sur les résultats et de déterminer s'il utilise les bons outils pour réduire les déchets de plastique, Environnement et Changement climatique Canada devrait élaborer un cadre de données lui permettant de recenser les initiatives de collecte de données existantes et les lacunes en matière d'information pour mieux mesurer les progrès par rapport à l'atteinte de l'objectif de zéro déchet de plastique pour 2030. Une fois ces éléments définis, le cadre devrait aider les organisations à concentrer davantage leurs efforts sur la collecte de renseignements et à établir les priorités en la matière.	Recommandation acceptée. ECCC élaborera un cadre de données pour : 1) dresser une liste des activités de collecte d'informations existantes ; et 2) identifier les lacunes dans les informations afin de mesurer les progrès vers l'objectif de zéro déchet plastique en 2030. ECCC finalisera ce cadre d'ici le 31 mars 2025.	ECCC utilise le cadre de données pour identifier les lacunes à combler en matière d'information et pour donner la priorité à la collecte d'informations afin d'être capable de mesurer les progrès accomplis vers l'objectif "zéro déchet plastique".	31 mars 2025	<ol style="list-style-type: none"> 1. La recommandation de l'audit est communiquée aux ministères participants (30 avril 2024). 2. Compiler les initiatives de collecte d'informations de tous les ministères participants et cartographier la collaboration/l'intégration avec les activités de gestion des données en cours de la Direction générale et des ministères (30 juin 2024). 3. Les paramètres du cadre de données, y compris les données désagrégées et les exigences en matière d'accessibilité, sont élaborés (30 septembre 2024). 4. L'analyse des lacunes est achevée afin de déterminer les informations manquantes pour mesurer les progrès accomplis vers l'objectif "zéro déchet plastique" (31 décembre 2024). 5. Le cadre de données final est mis en œuvre et la liste initiale des lacunes en matière d'information à classer par ordre de priorité est établie (31 mars 2025). 	Unité de la Politique horizontale et stratégique, Division des plastiques et déchets marins (DPDM), Direction de la gestion des plastiques et des déchets (DGPD), Direction générale de la protection de l'environnement (DGPE)



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/ direction, direction générale)
38	<p>Pour accroître la transparence de la présentation des résultats et fournir les renseignements nécessaires afin de prendre les mesures correctives requises, Environnement et Changement climatique Canada devrait, dans ses rapports sur les résultats ministériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inclure une évaluation globale des progrès réalisés par l'initiative à l'égard des résultats souhaités à long terme; • inclure une évaluation de la contribution des activités individuelles à la production des résultats souhaités à long terme de l'initiative; • indiquer clairement les cas où les cibles ne sont pas atteintes et les raisons pour lesquelles elles ne le sont pas. 	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Le ministère inclura des informations sur les progrès de l'initiative, sur la base des données disponibles, dans le rapport ministériel sur les résultats à partir du rapport 2024-25.</p>	<p>Le rapport annuel sur les résultats ministériels reflète les progrès des contributions fédérales vers l'objectif pancanadien de zéro déchet plastique et explique pourquoi certains objectifs n'ont pas été atteints.</p>	31 mars 2025	<p>À partir de mars 2025 et jusqu'en mars 2027, les rapports sur les résultats ministériels (RRM) d'ECCC contiennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats des rapports de progrès fédéraux de 2024 et 2027 sur la manière dont tous les acteurs canadiens contribuent à l'objectif "zéro déchet plastique" d'ici à 2030. • Sur la base des données disponibles, évaluation des progrès réalisés par les différentes activités fédérales en vue d'atteindre les résultats souhaités à long terme de l'initiative. • Explications sur les cas où les objectifs n'ont pas été atteints. 	Unité de la Politique horizontale et stratégique, DPDM, DGPD, DGPE
41	<p>Pour suivre les progrès réalisés à l'égard des critères et des objectifs de l'analyse comparative entre les sexes plus, Environnement et Changement climatique Canada devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre de données recommandé précédemment (voir le paragraphe 3.34), préciser les données désagrégées sur le rendement dont il a besoin; • dans ses tableaux de suivi des résultats, transformer les critères et les objectifs en indicateurs, en cibles et en résultats que les organisations 	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>À l'aide des renseignements recueillies sur l'ACS+ lors de l'élaboration de l'initiative et soutenu par des indicateurs utilisés dans d'autres programmes au sein d'ECCC, le ministère élaborera des indicateurs d'ACS+ afin de suivre les progrès réalisés chaque année. Les indicateurs seront élaborés d'ici le 31 mars 2025 et figureront dans le rapport annuel sur les résultats ministériels.</p>	<p>Au moins deux indicateurs sont utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des critères et des objectifs de l'ACS+ et font l'objet d'un rapport annuel.</p>	30 novembre 2025	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les considérations relatives à l'ACS+ au niveau des activités existantes sont identifiées en partenariat avec les ministères participants (30 juin 2024). 2. Les besoins en données désagrégées pour au moins deux indicateurs sont identifiés via le processus d'élaboration du cadre de données (30 septembre 2024). 3. Au moins deux indicateurs sont développés en partenariat avec les départements participants (31 mars 2025) 	Unité de la Politique horizontale et stratégique, DPDM, DGPD, DGPE



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/ direction, direction générale)
	pourraient ensuite surveiller et utiliser pour rendre compte des progrès.				4. Les indicateurs font l'objet d'un rapport dans le RRM de l'ECCC (30 novembre 2025).	
49	Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Statistique Canada devraient terminer le recensement de tous les risques à tous les niveaux de l'initiative, les examiner et les surveiller de manière continue.	Recommandation acceptée. ECCC a ajouté un rapport trimestriel sur les risques aux processus existants de suivi des risques des ministères partenaires. ECCC réexaminera également les risques en fonction du développement de son profil de risque corporatif et veillera à ce que tout nouveau risque soit identifié et inclus dans les mécanismes de surveillance et de déclaration des risques.	Les rapports trimestriels comprennent des rapports sur les risques au niveau de l'initiative. Les risques spécifiques d'ECCC sont identifiés dans le profil de risque ministériel.	30 juin 2024	<ol style="list-style-type: none"> 1. ECCC a révisé le modèle de rapport trimestriel de l'initiative horizontale afin d'y inclure des rapports sur l'évolution des niveaux de risque et sur l'efficacité des mesures d'atténuation prises (achevé le 31 décembre 2023). 2. Les risques liés aux activités individuelles d'ECCC sont examinés conformément au profil de risque ministériel (30 juin 2024). 3. Les risques sont réexaminés en permanence au fur et à mesure de l'évolution des activités de l'initiative (examen et rapports trimestriels en cours). 	Unité de la Politique horizontale et stratégique, DPDM, DGPD, DGPE
50	Environnement et changement climatique Canada devrait consolider les résultats du recensement des risques et les communiquer à ses partenaires conformément au cadre de gestion des risques exigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.	Recommandation acceptée. Le nouveau rapport trimestriel sur les risques a été élaboré conformément au cadre de gestion des risques du Conseil du Trésor. Les ministères sont tenus de fournir un énoncé de risque, l'impact prévu des risques, l'état actuel et les mesures d'atténuation potentielles, le niveau de risque initial indiqué dans la soumission et si ce niveau de risque a changé. Le ministère évaluera l'efficacité de ce processus en 2025 afin de s'assurer que les informations sur les risques sont communiquées de manière appropriée pour permettre une prise de décision éclairée.	Les risques identifiés sont présentés aux comités de surveillance de l'initiative horizontale.	31 décembre 2025	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les rapports trimestriels sur les risques sont examinés par les comités de surveillance interministériels au niveau des Sous-ministres adjoints, des Directeurs généraux et des directeurs afin d'éclairer la prise de décision. (Processus d'établissement de rapports trimestriels achevé en décembre 2023, rapports trimestriels en cours) 2. Évaluation de l'efficacité de ce processus pour garantir que les informations sur les risques sont communiquées de manière appropriée afin de permettre une prise de décision éclairée (31 décembre 2025) 	Unité de la Politique horizontale et stratégique, DPDM, DGPD, DGPE



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse du ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/ direction, direction générale)
54	Environnement et changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Statistique Canada devraient mettre en place des mécanismes pour surveiller l'efficacité des mesures prises en réaction aux risques. Ces mécanismes devraient comprendre des échéances pour le suivi de la mise en œuvre de ces mesures	Recommandation acceptée. Le ministère collaborera avec les entités identifiées pour examiner les processus actuels de surveillance et de suivi des risques afin de s'assurer que les mesures d'atténuation ont les effets escomptés.	Les processus de suivi et de rapport trimestriels sur les risques présentent l'impact de toute mesure d'atténuation des risques.	31 mars 2025	<ol style="list-style-type: none">1. Les entités identifiées se réuniront et discuteront de l'efficacité des mesures actuelles de surveillance et d'atténuation des risques à mi-parcours de l'initiative (31 mars 2025).2. Les entités identifiées sont tenues de rendre compte de l'efficacité de toute mesure d'atténuation des risques dans le cadre du rapport trimestriel de l'initiative horizontale (processus de rapport trimestriel achevé en décembre 2023, rapport trimestriel en cours).	Unité de la Politique horizontale et stratégique, DPDM, DGPD, DGPE

Note :

- La Direction générale de l'audit et de l'évaluation s'appuiera sur le plan d'action de direction lors de son suivi périodique auprès de chaque chef de direction générale et dans son rapport au sous-ministre sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du BVG ou du CEDD.